

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2009

Le jeudi 10 décembre 2009, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué le 3/12/2009, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jacques MARTINELLI, maire.

Étaient présents : 13 membres : Jacques MARTINELLI, Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTX, Alain FONGEALLAZ, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Blandine SARRAZIN, Christian SCHEVENEMENT, Marie-France CALLIER, Roger PELLIER-CUIT, Etienne BONNAZ, Michel DORIOZ.

Absents excusés : 2 membres : Catherine JACQUART (procuration à Jacques MARTINELLI) et Frédéric CAUL-FUTY (procuration à Chantal CHAPON)

Secrétaire de séance : Alain FONGEALLAZ.

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 octobre 2009 : Etienne BONNAZ demande la rectification du décompte des voix du vote se rapportant aux indemnités de gardiennage de l'église. Il précise qu'il s'était abstenu dans cette affaire. Le conseil municipal, à l'unanimité, reconnaît que le vote était de 14 voix pour et une abstention et rectifie en conséquence le dit procès-verbal.

REGLEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Philippe BETEND rappelle que le conseil municipal, par délibération en date du 23/10/2009, a instauré une redevance d'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2010.

Il propose maintenant d'adopter un règlement d'assainissement qui permet de définir les obligations mutuelles entre le service public d'assainissement collectif et les usagers du service. Ce document précise les conditions et modalités auxquelles sera soumis le déversement des eaux dans le réseau d'assainissement communal.

Le conseil municipal, par 8 voix pour, 2 contre et 5 abstentions adopte ce règlement qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2010.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, par 8 voix pour, 3 contre et 4 abstentions, décide de modifier le budget communal 2009 de la manière suivante :

Section d'INVESTISSEMENT :

Dépenses :		
2128/163 -	Autres aménagements (Piste VTT) :	-50.000
2128/162 -	Autres aménagements (Cascade du Dard) :	-33.000

	TOTAL :	-83.000
Recettes :		
021/ONA -	Virement de la sect. de fonctionnement :	-57.200
1322/163 -	Subvention de la Région (Piste VTT) :	-15.000
1322/162 -	Subvention de la Région (Cascade du Dard) :	-10.800

	TOTAL :	-83.000

Section de FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>		
023 -	Virement à la section d'investissement :	-57.200
60612 -	Electricité :	+13.570
60632 -	Fourniture de petit équipement	+7.630
611 -	Contrats prestations de service :	+22.000
6411 -	Personnel titulaire :	+8.000
6574 -	Subventions aux associations :	+5.000
66111 -	Intérêts d'emprunts :	+1.000

	TOTAL :	0

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET DES REMONTEES MECANQUES :

Le conseil municipal, par 8 voix pour, 4 abstentions et 3 contre, décide de modifier le budget 2009 des Remontées Mécaniques de la manière suivante :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses :		
6413 –	Primes et gratifications :	+ 8.000 €
Recettes :		
7061 –	Redevances remontées mécaniques :	+ 8.000 €

REGIE INTERCOMMUNALE POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

Philippe BETEND expose que le syndicat intercommunal STPE/SM3A/Harmonie a créé une régie pour la gestion du service public d'assainissement dans sa partie traitement.

Ses attributions sont les suivantes :

- traitement des eaux usées et élimination des boues produites via l'exploitation de la station d'épuration des eaux du syndicat,
- gestion des réseaux de transport permettant l'acheminement des effluents aux stations d'épuration
- le cas échéant, traitement des eaux usées et élimination des boues suivant périmètre de compétence du syndicat.

La régie est administrée par un conseil d'administration et son président, ainsi qu'un directeur. Chaque commune adhérente doit nommer 2 délégués supplémentaires pour siéger au conseil d'administration.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne messieurs Marc GUFFOND et Roger ROCH pour représenter la commune au sein de cette régie.

MODIFICATION DES STATUTS DU S.M.D.E.A.

Le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement souhaite modifier ses statuts afin d'y inclure un système de contributions permettant aux communes et établissements publics de participer à ses frais de fonctionnement suite au désengagement partiel du Conseil Général. La participation communale s'élèverait à 0,40 €/habitant DGF pour les compétences Eau et Assainissement, ce qui représenterait une somme de 794,40 € pour l'année 2010.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention, accepte de contribuer aux frais demandés.

ADHESION DE LA VILLE D'ANNECY AU SELEQ 74 :

La ville d'Annecy a sollicité son adhésion au Syndicat d'Electricité des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie et cette demande a été approuvée par le comité syndical le 19/10/2009. Il revient maintenant aux communes adhérentes au SELEQ de se prononcer sur cette adhésion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE S.M.D.E.A. – Collecteur du Buttex

Une convention doit être passée avec le syndicat mixte afin que celui-ci participe financièrement à l'installation d'un collecteur d'eaux usées au lieu-dit "Le Buttex". La subvention s'élèverait à 11.550 € et représenterait 30% du montant subventionnable des travaux qui est fixé à 38.500 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Lecture est donnée du rapport 2008 de la DDASS sur la qualité de l'eau de la commune destinée à la consommation humaine. Le taux de conformité des prélèvements est de 88,20 %.

SUBVENTION POUR ACTIVITES SCOLAIRES

Michel DORIOZ fait part que le lycée de Bonneville dans la cadre de l'opération "Lycéens au cinéma" sollicite une aide financière de 24,84 € pour les frais de transports de 2 élèves domiciliés à Mont-Saxonnex. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

ACQUISITION DE TERRAINS :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles suivantes :

- AC 777(8 m²), 779 (1 m²) et 780 (45 m²) appartenant à la famille LAPORTE et sises à l'intersection chemin des Buttex/route de Morsullaz, pour la somme de 810 € (15 € le m²),
- D 619 appartenant à M. Robert BUCHET, d'une surface de 793 m² située en bordure de la route d'Alloup, pour la somme de 7.137 € (9 € le m²),
- E 1410, propriété de Mme Odile VUILLET, d'une surface de 10 m², pour la somme de 150 € (15 € le m²).

AGENTS RECENSEURS :

Trois agents recenseurs vont être recrutés pour le recensement de la population en 2010 : Irène DUGERDIL, Claudie BARBIER et Céline BASTIAN. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer forfaitairement leur rémunération à un mois de salaire basé sur l'indice brut 337 de la fonction publique (1204 € net).

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- *CDRA du Faucigny : charte de territoire et diagnostic PSADER,*
- *Ajout de tarif aux remontées mécaniques.*

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de délibérer sur ces sujets.

CDRA DU FAUCIGNY :

Diagnostic du PSADER : un état des lieux du monde rural du Faucigny a été réalisé par le CRDA et celui-ci fait ressortir trois grandes orientations :

- économique : soutien des filières productives rurales locales,
- environnementale : assurer un développement réfléchi du territoire, en adéquation avec les spécificités environnementales et naturelles,
- sociale : assurer un développement partagé et concerté du monde rural.

Monsieur le maire propose au conseil d'approuver ces orientations et d'engager la commune dans ces démarches qui se feront en collaboration avec les professionnels du territoire.

Le conseil municipal approuve les orientations du PSADER par 8 voix et 7 abstentions.

Charte de territoire : le CDRA a élaboré un second contrat de développement durable Rhône-Alpes du Faucigny et souhaite que les communes s'engagent dans l'élaboration d'un programme d'actions qui permettra de construire des actions d'envergure et de mobiliser des fonds régionaux pour les soutenir. Le conseil municipal, par 8 voix pour, 2 contre et 5 abstentions, approuve cette nouvelle charte de territoire et accepte l'engagement demandé.

REMONTEES MECANIQUES – Forfait interclubs

Christelle BOISIER propose l'instauration d'un tarif interclubs pour les skieurs de Mont-Saxonnex, Le Reposoir et Nancy-sur-Cluses qui s'entraînent au sein d'un des ski-clubs de ces trois communes. Ce forfait serait fixé à 65 € la saison.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

DIVERS :

Décision du maire n° 7/2009 prise en vertu de la dé libération du conseil municipal du 7/04/2008

lui accordant des délégations : monsieur le maire indique qu'il a retenu l'entreprise SOBECA pour mettre en place un collecteur d'eaux usées au lieu-dit "Le Buttex". Le montant du marché s'élève à 34.011,12 € HT, soit 40.677,29 € TTC.